

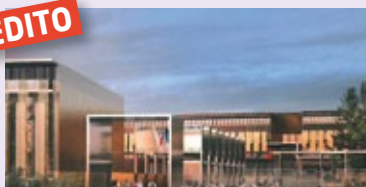


LETTRE aux Châtillonnais

Lettre d'information de votre Conseillère générale de Châtillon, Martine Gouriet - N° 15 - octobre 2012 - www.gouriet.com

Sommaire

L'ÉDITO



Pour une ville plus dynamique p. 1
La gestion de la ville s'essouffle. Rigueur, contrôle et transparence sont nécessaires.

LE DOSSIER



Le logement à Châtillon p. 2
En dix ans, les prix de l'immobilier ont flambé (multiplication par deux des prix) alors que les salaires sont, eux, restés très stables.

MES ACTIONS



L'ONÉRA, où en est-on? p. 3
Vers un nouveau projet? Pour une extension du lycée Monod.

Le collège Paul Éluard p. 3
Le dossier de rénovation du collège avance.

Au Conseil Général p. 3
Nous demandons moins de projets pharaoniques, plus de transparence.

PAROLES CITOYENNES



Café-débat sur l'emploi p. 4
Avec Jean-Marc Germain, notre député.

Prévention spécialisée p. 4
La Pépinière, une association à soutenir.

Permanences p. 4
Agenda p. 4

ÉDITO

Pour une ville plus dynamique : contrôle et transparence dans la gestion des deniers publics.

On sent à la municipalité de Châtillon du laisser-aller et une certaine usure. Il faut dire que le maire est en place depuis près de 30 ans, ce n'est donc guère étonnant que la gestion de la ville s'essouffle.

Manque d'idées novatrices, manque de rigueur, de contrôle et de transparence que ce soit dans la gestion quotidienne des affaires communales ou dans les projets envisagés (la nouvelle mairie par ex.) sans réel travail préparatoire et sans concertation, refus de la participation des élus d'opposition et encore moins des citoyens, sont les caractéristiques de cette "fin de règne".

- **94000 €** de subvention publique pour rénover les douches et vestiaires du **Country Club**, structure entièrement privée rappelons-le. Les gymnases publics attendent, eux, depuis longtemps des réparations. Nous avons demandé le contrat qui lie la mairie au Country Club... Nous l'attendons toujours.
- Une **garantie de 4 millions d'Euros** (d'une durée de 40 ans), que doit octroyer la commune pour une association, sans étude préalable de sa solvabilité financière ni du projet envisagé alors que le risque financier pourrait mettre en péril les finances de la commune, dont la capacité d'investissement est déjà réduite. (Montant moyen d'investissement en équipements calculé sur 10 ans de 2001 à 2011 : 5,9 millions €). De plus lors du conseil municipal de juillet, le Maire affirme, verbalement, que cette opération est sans risque pour la

commune puisque couverte par une garantie de l'ARS (Agence d'État), mais ces propos ont "disparu" du compte rendu officiel du conseil car la dite garantie n'existe pas!

Nous sommes favorables à ce projet, car il s'agit d'un établissement pour handicapés, mais sur la base d'une étude financière de l'association et de la faisabilité du projet. Une solution alternative – il en existe! - doit être étudiée avec l'association et le banquier. Bref, **un plus grand professionnalisme au service du bien-être commun est plus que nécessaire.**

- Des délibérations portant sur des montants importants, pour lesquelles **des informations ne sont pas fournies aux conseillers municipaux**. C'est pourquoi, nous avons décidé sur l'ensemble de ces délibérations de ne pas prendre part au vote.
- Un personnel municipal déboussolé, qui nous dit ne plus avoir de directives claires et précises, ainsi que des mutations surprenantes de cadres.

Dans ce brouillard récurrent de la gestion municipale par la majorité UMP, les Châtillonnais peuvent heureusement compter sur l'opposition pour faire son travail de surveillance de la régularité des opérations, de réduction des risques pour les finances communales et donc de l'argent des citoyens, le tout en critiquant de façon constructive les mesures qu'elle juge contraires à l'intérêt général et en préparant un projet alternatif.



Écrivez à Martine GOURIET : BP 39 - 92320 CHÂTILLON - martine@gouriet.org - www.gouriet.com

Le logement à Châtillon

La crise du logement sévit à Châtillon, comme dans tout le département. Plus de 1 000 foyers Châtillonnais sont en attente d'un logement social, la liste d'attente est de plus de 80 000 pour tout le département. En dix ans, les prix de l'immobilier ont flambé - multiplication des prix par deux, alors que les salaires sont, eux, restés très stables.

Les prix des logements ont ainsi augmenté entre 2000 et 2011 de 8,5 % en moyenne par an, en Ile-de-France.

Résultat: la part du revenu consacré au logement est en moyenne de 25 %, mais il arrive très souvent que le loyer dépasse 50 % des revenus. Face à cette très forte demande de logements, des propriétaires peu scrupuleux s'en donnent à cœur joie.

- Une personne handicapée qui paie 450 €/mois pour une chambre de 10 m² en sous-sol sans toilettes au centre-ville de Châtillon.
- Une personne avec un enfant qui paie 650 €/mois pour une chambre insalubre de 11 mètres carrés, louée par un propriétaire sans vergogne.
- Un couple de fonctionnaires qui gagne à eux deux 3 200 € par mois, étranglé par un remboursement d'emprunt mensuel de 1 300 € par mois pour payer son logement, et qui peut difficilement faire face pour nourrir et élever ses enfants.

Face à ce constat, le gouvernement de François Hollande et la nouvelle majorité parlementaire ont agi rapidement, tant l'urgence est grande :

- Un décret sur l'encadrement des loyers est paru en août. Il est valable dans tout le département. Il empêche les propriétaires d'augmenter les loyers à la relocation.
- Une loi "mobilisation pour le logement" vient d'être votée. Elle propose deux dispositions qui vont être importantes pour notre commune :
- La possibilité pour l'État de céder ses terrains gratuitement quand des logements sociaux y sont construits.
- L'obligation pour les communes de passer d'un taux de 20 à un taux de 25 % de logements sociaux.

À Châtillon, les immeubles qui sont construits sont essentiellement des logements privés, à plus de 6 000 €/m² et donc inaccessibles pour la plupart, sauf si les acheteurs ont des revenus élevés, un héritage ou s'il s'agit d'un second achat.

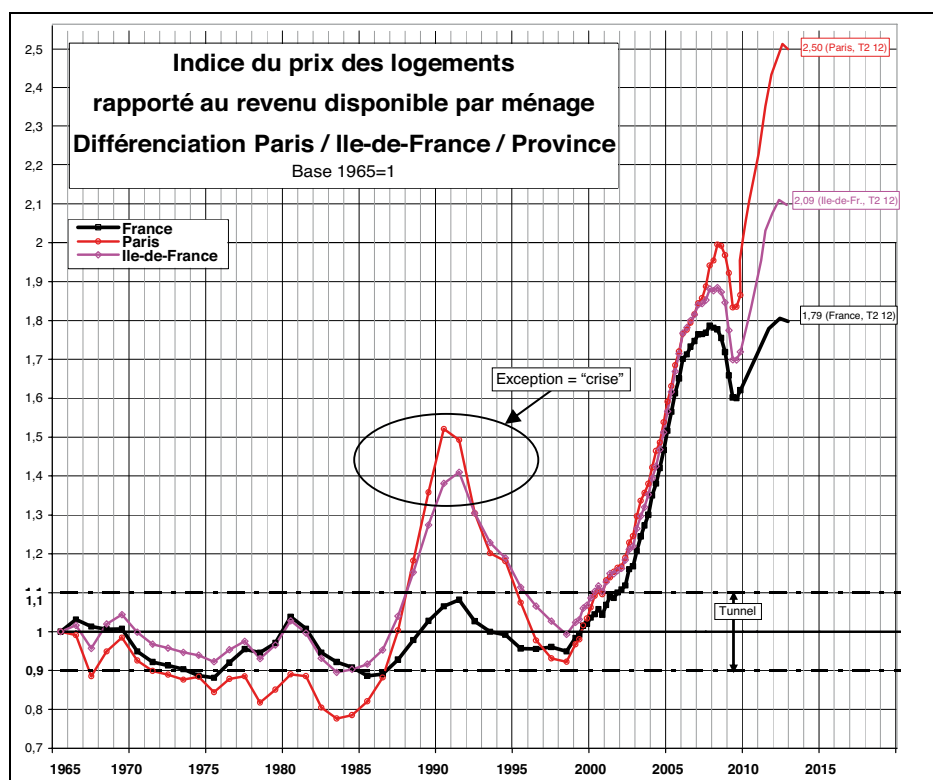
Nous pensons donc qu'il faut, pour chaque nouvel immeuble construit, **instaurer la règle des trois tiers: un tiers de logements sociaux, un tiers de logements en accession sociale à la propriété, un tiers**

de logements privés et inscrire ce point dans le Plan Local d'Urbanisme.

Face à la crise du logement, il y a urgence!



Nouvelle construction à Châtillon à plus de 6 000 euros/m²



Source : CGEDD d'après INSEE, bases de données notariales, indices Notaires-INSEE

Le graphique montre la forte augmentation du prix des logements (multiplication par 2,5 à Paris), en comparaison des revenus par ménage.

L'ONÉRA : vers un nouveau projet ?

Un nouvel épisode vient de s'ajouter à la saga du réaménagement du quartier suite au départ annoncé pour 2015 de l'ONÉRA, centre de Recherche dans le domaine aéronautique.

Résumé des épisodes précédents: l'ONÉRA a prévu de libérer les 3 hectares qu'elle occupe à Châtillon. Cette mutation est rendue possible par le départ progressif des ingénieurs vers le plateau de Saclay. Pour réaménager le site, l'ONÉRA a conclu un accord avec les promoteurs immobiliers COGEDIM et Nexity et également avec la mairie de Châtillon. Les projets de ce nouvel aménagement ont été présentés aux riverains. Une enquête publique a eu lieu en novembre 2011.



Dans cette optique, j'ai demandé d'une part qu'un nouvel écoquartier voie le jour, et d'autre part, qu'une annexe du lycée Monod puisse être construite sur ce terrain, situé à deux pas du lycée. Le maire de Châtillon a, comme à son habitude, rejeté en bloc mes arguments.

Mais voilà, **l'Assemblée Nationale a voté en septembre le projet de loi sur le logement social** prévoyant la cession à bas prix, voire gratuite, de certains terrains publics comme c'est le cas avec celui de l'ONÉRA... L'équilibre économique de l'aménagement s'en trouve donc entièrement modifié.

Nous demandons en conséquence à ce que tout soit entièrement revu en concertation avec la population et que le projet d'écoquartier avec une annexe du lycée soit remis à l'ordre du jour, tout en

maintenant l'aménagement d'une nouvelle école et d'un nouveau gymnase dont la commune a également grand besoin.

Le lycée Monod saturé, le maire s'en moque et préfère dire "ce n'est pas moi, c'est les autres"

Le lycée intercommunal de Clamart-Châtillon est saturé. Sa capacité d'accueil excède largement le nombre de lycéens habitant Clamart et Châtillon. En conséquence, ces dernières années, ces lycéens ont été orientés vers d'autres lycées du sud des Hauts-de-Seine. Ainsi cette année, certains lycéens de Châtillon vont au lycée à Châtenay-Malabry soit de 45 minutes à une heure de transport en commun selon les embouteillages, alors que d'autres lycéens qui habitent juste à côté de Monod ne mettent que 10 minutes. Cette solution n'est pas satisfaisante car ce point rompt la règle d'égalité entre lycéens et suscite une inquiétude et une colère légitimes de la part des lycéens et de leurs parents.

J'ai donc écrit à la vice-présidente du Conseil Régional, à la vice-présidente du Conseil Général, ainsi qu'au maire de Châtillon, afin que l'étude d'une extension du lycée sur les terrains laissés libres par l'ONÉRA soit examinée.

Réponse du Maire: "le lycée est situé à Clamart et c'est à Clamart et à la région de s'en occuper..." Manifestement, il n'a pas compris que le lycée Monod était un lycée intercommunal et que les lycéens de Châtillon allaient au lycée Monod! **Serait-il indifférent au sort des jeunes de Châtillon ?**

LE COLLÈGE PAUL ÉLUARD

Suite à mes demandes et conformément à mes engagements, le collège Paul Éluard va être entièrement rénové et refait pour un budget d'un montant de 38 millions d'Euros. L'équipe d'architectes sélectionnée a commencé son travail et a présenté en juillet au conseil d'administration du collège les premières maquettes. Vous trouverez sur mon blog www.gouriet.com quelques photos et quelques plans du projet.

Le permis de construire a été déposé sur ces bases le 14 juin 2012.

De ce fait, le calendrier prévisionnel, tel qu'actuellement étudié par les équipes du Conseil Général, est le suivant:

- Études de projet en cours jusqu'à fin novembre 2012.
- Constitution des DCE (dossiers de consultation des entreprises).
- Approbation des DCE à la commission permanente de mars 2013.
- Appels d'offres en corps d'état séparés (macro lots) jusqu'à décembre 2013.
- Contrôle de la légalité, notification des marchés; 1^{er} trimestre 2014.
- Démarrage des travaux avril 2014.

Il est prévu que, pendant les travaux, un collège provisoire soit entièrement construit et installé dans la cour (en lieu et place du parking actuel), de manière à ce que les collégiens puissent continuer à travailler sereinement, en disposant du même nombre de salles de cours.

De ce fait, le déroulement des différentes opérations, dans un environnement occupé puisque plus de 600 élèves étudient actuellement au collège, devra s'opérer en faisant extrêmement attention au bien-être des élèves, des professeurs et de l'équipe d'administration, afin que la scolarité des élèves se déroule au mieux.



Une fois le collège achevé, le collège provisoire sera détruit et un gymnase sera construit, toujours sur le devant, à la place de l'actuel parking des professeurs.

Et ainsi, les collégiens de Châtillon auront le plaisir de bénéficier d'un nouveau collège, complètement neuf et aux normes modernes, ainsi que d'un nouveau gymnase.

AU CONSEIL GÉNÉRAL

Si aujourd'hui l'UMP se divise devant les caméras, la droite reste unie lorsqu'il s'agit de voter un budget qui maintient les inégalités dans le 92. Elle privilégie le tape à l'œil et les projets pharaoniques comme le projet de création d'une "Cité musicale" à 165 millions d'euros.

La prévention médico-sociale perd 4 millions d'euros sur ces trois dernières années et des centres de

protection maternelle et infantile (PMI) commencent à fermer. L'aide sociale à l'enfance, qui accompagne les jeunes les plus fragiles, a été amputée de 10 millions d'euros en 2011 !

Pour notre part, nous préférierions donc que notre département fasse la une de la presse pour son engagement en faveur d'un projet plus juste et plus solidaire, en ces temps de crise économique.

CAFÉ-DÉBAT SUR L'EMPLOI

Pendant les campagnes électorales du printemps, j'ai animé plusieurs cafés-débats dans les différents cafés de la ville, afin de débattre avec nos concitoyens sur les thèmes variés de l'actualité.

Avec mon équipe, j'ai décidé de reprendre, hors période de campagne électorale, ces cafés-débats car il est important que les citoyens puissent s'exprimer, sur des thèmes aussi bien nationaux que locaux.

Le thème du 6 octobre était l'Emploi. Une vingtaine de personnes se sont donc retrouvées autour d'un café.

Jean-Marc Germain, notre député, également secrétaire national socialiste au travail, a répondu aux nombreuses questions.

- Quelles mesures prendre à court, moyen et long terme?
- Quel rôle peut avoir l'État dans une période de profonde crise économique?
- Quel modèle pour l'Europe afin d'aller vers la croissance?
- Que faire face aux pays en voie de développement?
- Quels emplois dans les hôpitaux et tous les transports publics?
- Pourrait-il y avoir des taxes environnementales aux frontières pour passer du libre-échange au juste échange?
- Faut-il diminuer le coût du travail?

Bien sûr, la réponse à toutes ces questions est complexe. Si la solution pouvait être unique et facile, nous serions sortis de cette crise depuis bien longtemps. Néanmoins, nous croyons fermement, avec Jean-Marc Germain, que le gouvernement a pris d'ores et déjà les bonnes mesures à court terme. **Les 150 000 emplois**

d'avenir à partir du 1^{er} novembre, les **450 000 contrats de génération** dont les modalités précises sont actuellement en cours de discussion. À moyen terme, la sortie de crise repose particulièrement sur l'Europe. Le **pacte de croissance européen** est déjà un bon pas en avant. Mais il faudra que les règles changent, et notamment pouvoir enfin **constituer des champions européens industriels** et **instaurer des règles de juste-échange** plutôt que de libre-échange. Une étude de l'INSEE publiée en février dernier relève par exemple que dans l'industrie automobile, le coût horaire allemand était en 2008 "le plus élevé d'Europe" et "supérieur de 29 % à celui observé en France" la même année. Le problème n'est donc pas vraiment là. Comme le dit Jean-Marc Germain **"Bien sûr, il faudra aussi améliorer le financement de notre protection sociale, pour qu'il pèse moins sur le travail. Mais sachons ne pas en attendre des miracles: même en déplaçant toutes les cotisations patronales, la baisse du coût du travail dans l'industrie ne sera que de quelques pour-cent"**. Nous ne pourrions donc pas par ce biais venir concurrencer le coût du travail dans les pays émergents.

Parier sur l'innovation, la croissance, la compétitivité, développer notre réseau de PME s'adossant aux grandes entreprises en s'appuyant sur la Banque Publique d'Investissement qui va bientôt voir le jour, développer les justes échanges avec les grands pays émergents comme l'Inde ou la Chine, les chantiers sont immenses!

AGENDA

- 19 Oct** **Séance publique** au Conseil Général à Nanterre.
- 12 Nov** **Commission permanente** au Conseil Général à Nanterre.
- 14 Nov** 19 h 30: **Conseil Municipal** à Châtillon.
- 17 Nov** 15 heures: **Café-débat** à Châtillon
Information: www.gouriet.com
- 24 Nov** 14 h 30 - 16 h 30: **Rencontre-débat**: les actions du groupe socialiste au Conseil Général. École Fessart: 24/26 rue Fessart - Boulogne-Billancourt.

LA PÉPINIÈRE

Une association de prévention spécialisée à soutenir.

L'association de prévention "La Pépinière" est une association qui œuvre auprès des jeunes en difficulté de Clamart, Châtillon, Montrouge avec actuellement 4 éducateurs dédiés à Châtillon. Ils sont là, à la fois dans la rue pour accompagner les jeunes en grande difficulté et pour mettre en œuvre des projets innovants. Malheureusement, le Conseil Général a décidé de réduire de 4 à 2 le nombre d'animateurs, alors que les besoins sont croissants dans de nombreux quartiers de la ville. De plus, le public suivi est de plus en plus jeune. J'ai écrit au président du Conseil Général afin de soutenir l'association et son action, et obtenir le maintien du nombre d'éducateurs. La prévention spécialisée est une des compétences obligatoires du Conseil Général. **J'espère avoir gain de cause!**

PERMANENCES

Martine Gouriet tient une permanence en mairie les 1^{er} et 3^e samedis de chaque mois de 10 heures à 11 h 30.

- **Samedi 20 octobre** de 10 heures à 11 h 30 à la mairie de Châtillon.
- **Samedi 10 novembre** de 10 heures à 11 h 30 à la mairie de Châtillon.
- **Samedi 24 novembre** de 10 heures à 11 h 30 à la mairie de Châtillon.



Venez nombreux pour participer à nos cafés-débats.
Informations sur www.gouriet.com